

PROJET D'EVOLUTION DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE DE TOULOUSE-MIRAIL

CONCERTATION PRÉALABLE DU 20 SEPTEMBRE AU 27 NOVEMBRE

COMPTE-RENDU

REUNION PUBLIQUE THEMATIQUE N°2

4 OCTOBRE 2022

ORGANISATION DE LA REUNION

Date : 4 octobre 2022

Lieu : salle Pierre Satgé, Pl. Léon Blum, 31600 Muret

Nombre de participants : 32 participants : 27 sur place + 5 participants en ligne sur Zoom.

Modalités : Réunion hybride, en présentiel et en distanciel (outil : ZOOM), retransmise en replay

Intervenants par ordre de prise de parole

- Animateurs ETHICS Group
- Vincent Terrail-Novès, Président de Decoset, Vice-Président de Toulouse Métropole et Maire de Balma
- Isabelle Barthe, Garante de la CNDP
- Laurent Guyon, Directeur Général des Services de Decoset
- Bernard Mellac, Directeur des services techniques de Decoset
- Jean-Pierre Salers, Vice-Président de TRIGONE : Président de SMTD 65 (*Syndicat Mixte du Gers - Eau, déchets, assainissement*), accompagné de Jean-Christophe Vergnes, Directeur général des services
- Philippe Baubay, Président de SMTD 65 (*Syndicat Mixte du Gers - Eau, déchets, assainissement*), accompagné de son Directeur Général, Philippe Duclos
- Jacques Poujade, Président de l'ORDECO (*Observatoire des déchets et de l'économie circulaire en Occitanie*)
- Chloé Maisano, Directrice de l'ORDECO

Animateurs par ordre de prise de parole :

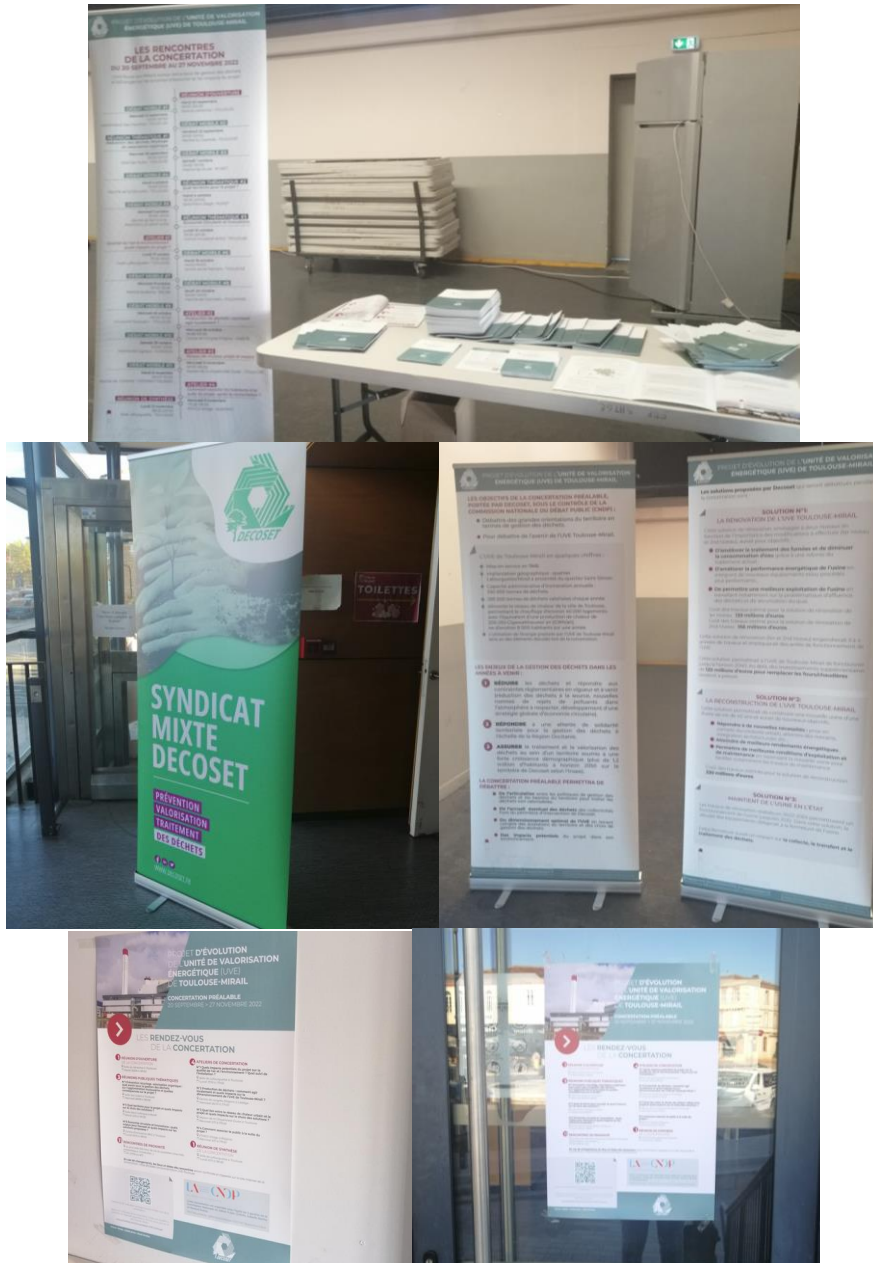
- Mathilde Thomazo, Consultante en concertation, Ethics Group

Documentation et matériel disponible :

- 140 synthèses du dossier de concertation
- 65 dossiers de concertation
- 150 flyers annonçant le dispositif de la concertation
- 2 affiches communicantes
- 2 avis de concertation
- 4 panneaux d'exposition (kakémonos) : Decoset (logo), présentation de Decoset, présentation des objectifs de la concertation, présentation des solutions portées à la concertation

MODALITES DE LA REUNION

La salle Pierre Satgé est aménagée afin de pouvoir accueillir 200 personnes assises. 27 personnes ont finalement participé à la réunion physique. A l'entrée de la salle des affiches et des kakémonos présentent le dispositif de concertation mis en place et des dossiers de concertation, des synthèses du dossier de concertation et des flyers, affiches, kakémonos sont disponibles en libre accès.



La réunion permet une participation à distance via l'outil Zoom. L'accès à l'espace digital a été communiqué sur le site de la concertation : <https://colidee.com/concertation-UVE-Toulouse>. 5 personnes se sont connectées sur Zoom et ont suivi la réunion à distance.

L'intégralité de la réunion est disponible en replay sur le site de la concertation <https://colidee.com/concertation-UVE-Toulouse>.

Une présentation Power Point est projetée au public dans la salle, via un écran central, est au public à distance durant la durée de la réunion.

La réunion commence à 18h40 et se termine à 21h00.



LES OBJECTIFS DE LA REUNION

- **Présenter la concertation** de manière la plus complète et accessible possible et permettre à chacun de prendre connaissance des modalités d'information et de participation ;
- **Permettre une réflexion globale** et complémentaire sur le territoire du projet pour mettre en perspective le projet porté par Decoset ;
- **Présenter le projet porté par Decoset** de manière accessible ;
- **Permettre à toute personne de poser des questions** et de recevoir une réponse.

TEMPS 1 – ACCUEIL ET PROPOS INTRODUCTIFS

1. Présentation générale du cadre de la rencontre (temps de parole, interventions, sujets abordés)

L'animatrice souhaite la bienvenue aux participants, indique le thème de la réunion : « Le territoire du projet » et donne la parole à M. TERRAIL-NOVES.

2. Mot d'introduction de M.TERRAIL-NOVES, président de Decoset

M. TERRAIL-NOVES remercie les personnes du public pour leur présence et explique que Decoset traite des déchets qui viennent d'autres territoires que le sien, que l'incinérateur qu'il utilise date de 1969 et qu'une réflexion est engagée sur son avenir. Il précise qu'il a une capacité de 330 000 tonnes par an, en traite aujourd'hui 290 000 tonnes par an, dont 170 000 tonnes issues du territoire de Decoset et le reste d'autres territoires avec lesquels des marchés ont été passés par le délégataire.

M. TERRAIL-NOVES rappelle que les 3 solutions pour l'avenir de l'UVE portées à la concertation sont la rénovation de l'UVE, sa reconstruction et son maintien en l'état, jusqu'en 2032. Il précise que la question de la capacité de l'incinérateur se pose et qu'elle est liée aux déchets apportés, qui proviennent notamment d'autres territoires, et aussi au geste citoyen fait pour essayer de réduire nos déchets. Cette capacité est également, selon lui, liée au travail de prévention, de tri, de recyclage mené par les collectivités.

3. Précision des objectifs de la réunion publique et des règles du jeu

La présentatrice précise que M. TERRAIL-NOVES et M. GUYON, Directeur général des services de Decoset, sont placés dans le public ce soir pour permettre à Decoset d'écouter les avis et les retours.

L'animatrice présente Mme BARTHE, garante de la CNDP, Bernard MELLAC, Directeur des services techniques de Decoset Karine FRAGONAS, cheffe du service incinération de Decoset, et Adrien VITRAC, chef du service communication de Decoset. Elle présente également les intervenants :

- Philippe BAUBAY, Président de SMTD 65 (*Syndicat Mixte du Gers - Eau, déchets, assainissement*), accompagné de Philippe DUCLOS son Directeur Général,
- Jean-Pierre SALERS, Vice-Président de Trigone (*Trigone : Syndicat Mixte du Gers - Eau, déchets, assainissement*), accompagné de son Directeur général des services, Jean-Christophe Vergnes,
- Jacques POUJADE, Président de l'ORDECO (*Observatoire des déchets et de l'économie circulaire en Occitanie*)
- Chloé MAISANO, Directrice de l'ORDECO

TEMPS 2 – MOT D'INTRODUCTION DES GARANTS SUR LA « PHILOSOPHIE DE LA CONCERTATION »

Avant de passer la parole à Mme BARTHE, garante de la CNDP, un film de la CNDP est projeté.

Isabelle BARTHE explique le principe de la concertation : « *La participation, l'intelligence collective, c'est le meilleur moyen de prendre les bonnes décisions. C'est la raison pour laquelle nous sommes ici. Renaud DUPUY est absent ce soir. Il vous prie de m'excuser et il est co-garant avec moi de cette démarche de concertation portée par Decoset sur l'avenir de l'UVE de Toulouse Mirail.* » Elle fait ensuite le lien avec la rencontre : « *Nous sommes ici à Muret pour parler de la question du territoire du projet. Elle importante parce que le territoire du projet et la taille de l'outil éventuellement décidé sont intimement liés. C'est à la demande des garants, prescripteurs de cette démarche de concertation, que les réunions sont thématiques et que nous sommes ici ce soir pour poser rapidement le cadre de notre intervention et de notre rôle.* »

Elle mentionne alors les 6 principes de la CNDP :

Les 6 principes de La CNDP



INDÉPENDANCE
Vis-à-vis de toutes
les parties prenantes



NEUTRALITÉ
Par rapport au projet



TRANSPARENCE
Sur son travail,
et dans son exigence vis-à-vis
du responsable du projet



ARGUMENTATION
Approche qualitative
des contributions,
et non quantitative



ÉGALITÉ DE TRAITEMENT
Toutes les contributions
ont le même poids,
peu importe leur auteur



INCLUSION
Aller à la rencontre
de tous les publics

« *Les garants sont totalement indépendants du porteur de projet, de tous les acteurs du territoire. Nous sommes neutres et n'avons pas à émettre d'avis sur le projet lui-même ou à nous prononcer le fond du projet. Nous sommes là pour que le débat puisse porter sur tous les aspects du projet, son opportunité, ses caractéristiques, la finalité étant d'éclairer*

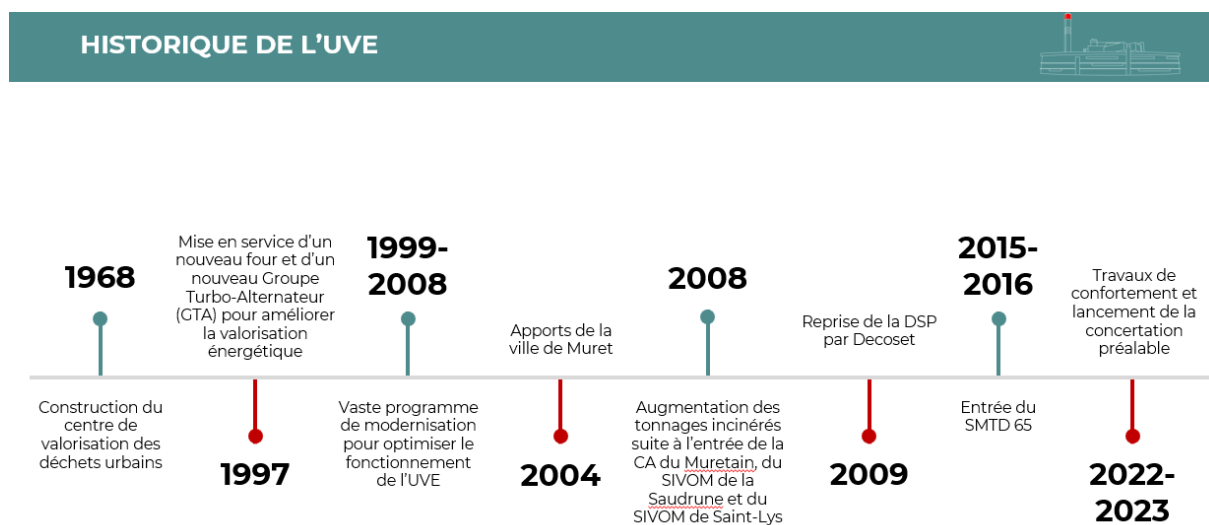
les prises de décision ultérieures. La transparence est un élément important : tout ce qui se dit et s'écrit dans le cadre de cette concertation est enregistré et retranscrit. L'argumentation est un autre point important. Nous sommes là pour avoir un débat collectif sur l'ensemble des points qui fonderont la décision ultérieure. Autre principe, l'égalité : qui que vous soyez, votre parole a le même poids, avec un principe aussi d'égalité de temps de parole. Et il y a l'inclusion. Nous cherchons à aller faire parler des publics ne venant pas nécessairement dans les réunions publiques ou osant prendre la parole. Ce soir, je suis à votre disposition si vous avez d'autres questions à poser sur le cadre de cette concertation. »

TEMPS 3 – PRESENTATION DU DISPOSITIF

La régie projette la vidéo de présentation du projet et de la concertation et les modalités du dispositif sont explicitées rapidement. Ces éléments peuvent être retrouvés le site internet de la concertation : <https://colidee.com/concertation-UVE-Toulouse>.

TEMPS 4 – PRÉSENTATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE, DE L'UVE, DES SOLUTIONS D'ÉVOLUTION, ET DES ATTENTES DE LA CONCERTATION

Laurent GUYON, directeur général des services de Decoset présente la frise ci-dessous pour retracer l'histoire de l'UVE et indique notamment qu'un 4^{ème} four permet d'améliorer la valorisation énergétique. Ce qui a permis d'augmenter la capacité de l'UVE et d'accueillir les déchets de la ville de Muret. D'autres quantités de déchets de la Communauté du Muretain sont accueillies par l'UVE, de même que ceux de communes comme le SMTD 65. Il précise que Decoset met en place des démarches d'économie circulaire, ce qui sera le thème de la prochaine rencontre.



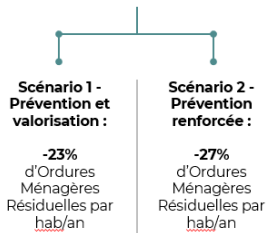
Il explique que Decoset prévoit de mettre en place le tri des biodéchets et l'extension des consignes de tri (ECT) et que ces efforts de tri ont été pris en compte à travers les différents scénarios présentés dans le dossier de concertation : poursuite de la réduction (scénario 1) et amplification des efforts de prévention (scénario 2). Cela donne une idée des besoins de Decoset pour l'UVE de Toulouse-Mirail.

CADRE LOCAL DE LA GESTION DES DÉCHETS, ÉVOLUTION ET PRÉVISION DES FLUX DE DÉCHETS DE DECOSET

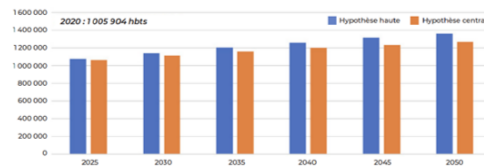


PRÉVENTION ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

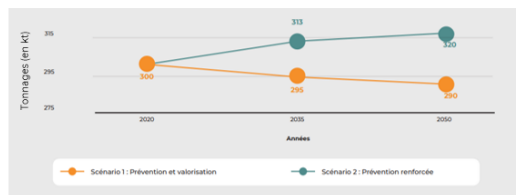
- Le tri des emballages ménagers, intégrant l'extension des consignes de tri à partir de 2023
- Le tri des biodéchets, à partir de 2024
- Les Plans Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)



ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE DECOSET ENTRE 2025 ET 2050



ÉVOLUTION PROSPECTIVE DES TONNAGES DE DECOSET



M. GUYON rappelle que l'objectif de cette réunion est de discuter du périmètre du projet et que l'usine accueille des collectivités d'un périmètre extérieur à Decoset. Il précise le pourcentage de déchets apportés par chaque collectivité. Il ajoute également que les Déchets des Activités Economiques (DAE) et Déchets des Activités de Soins à Risques infectieux (DASRI) sont également accueillis.

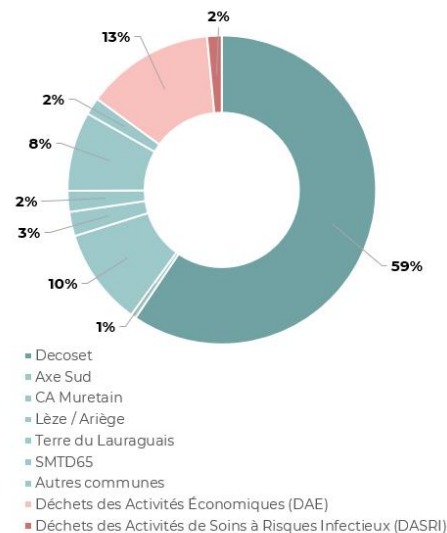
L'UVE DE TOULOUSE-MIRAIL ET LES ACTEURS DU TERRITOIRE



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES DÉCHETS APPORTÉS DANS L'UVE DE TOULOUSE-MIRAIL EN 2021

Ordures Ménagères Résiduelles de Decoset dont : Toulouse (151 000 tonnes (t)) Blagnac (5 600 t) Cugnaux et Villeneuve Tolosane (7 000 t) (y compris refus de tri)	163 600 t
Ordures Ménagères Axe sud	1 500 t
Ordures Ménagères CA Muretain	28 000 t
Ordures Ménagères Lèze Ariège	7 000 t
Ordures Ménagères Terre du Lauragais	6 040 t
Ordures Ménagères SMTD65	22 900 t
Ordures Ménagères Autres communes	4 960 t
Déchets des Activités Economique	37 000 t
Déchets des Activités de Soins à Risques Infectieux	4 200 t
Total	275 000 t

t = tonnes
Source des deux tableaux : Decoset.



L'animatrice propose au public de passer à un temps d'échange.

TEMPS D'ÉCHANGE

Une question dans la salle : « Bonjour Thierry BARBERO, habitant de Toulouse Saint Simon. Puisqu'on parle de territoires, j'ai une question : qui est décideur de ce territoire ? Est-ce que c'est Decoset ? Toulouse Métropole ? Si jamais c'est effectivement la région qui est décideur, j'aurais aimé avoir des gens de la région, mais ce n'est peut-être pas la région.

Donc c'est une question : qui décide de ce territoire puisqu'on voit qu'on a ajouté des collectivités au fil du temps. »

Laurent GUYON, directeur général des services de Decoset : « Il y a plusieurs éléments. Effectivement, la région, au même titre que les hôpitaux, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), élabore aussi un plan global pluriannuel sur la valorisation et le traitement des déchets. Deuxièmement, l'État donne une certaine zone de chalandise à chacun des équipements. Cela détermine ce qu'on est capable d'accepter. Et il n'y a d'accueil de territoires extérieurs que parce qu'il y a des capacités disponibles. Je laisse à Bernard le soin de compléter. »

Bernard MELLAC, Directeur des services techniques de Decoset : « Effectivement, la décision est à plusieurs niveaux. Il y a une décision sur la zone de chalandise dans l'arrêté de l'installation, qui va dire qu'on peut accepter des déchets venant d'un secteur donné, en l'occurrence quasiment tous les départements limitrophes. Et après, intervient un choix de dimensionnement à Decoset qui fera que l'on pourra ou non accepter des déchets. L'acceptation passe soit par des contrats, soit par des coopérations avec les territoires voisins. Il n'y a pas quelqu'un qui dit : ça sera ça et pas autre chose. »

Vincent TERRAIL-NOVES, président de Decoset : « Je pense que derrière la question, il y avait : 'Est-ce que finalement c'est la région qui dit : le SMTD 65 doit venir à Decoset ?'. Donc on peut retourner la question en disant pourquoi le SMTD 65 vient à Decoset. Cela pourrait peut-être éclairer et expliquer un peu les choses parce qu'il n'y a aucune autorité qui dit : 'Decoset est obligé d'accepter le SMTD 65'. »

Philippe BAUBAY, Président de SMTD 65 (Syndicat Mixte du Gers - Eau, déchets, assainissement) : « Bonsoir, Philippe BAUBAY. Je suis maire de Séméac, président du SMTD 65 et conseiller régional. Mais je suis venu en tant que président du SMTD 65. Pourquoi on vient brûler nos déchets chez Decoset, au Mirail ? Avant de répondre à votre question, Monsieur, je vais présenter le SMTD 65. C'est quatre collectivités dans le département des Hautes-Pyrénées qui représentent 424 communes et un peu plus de 223 000 habitants. On produit actuellement 50 000 tonnes d'ordures ménagères par an. À l'horizon 2025, on devrait être aux alentours de 40 000 tonnes. Actuellement, on en amène à peu près 20 000 tonnes sur Saint-Gaudens et son centre d'enfouissement technique de Liéoux. Le reste de notre tonnage part chez Decoset, à l'UVE de Toulouse et à celle de Bessières. Un peu plus de 19 000 tonnes pour Toulouse et un peu plus de 11 000 tonnes pour Bessières. Alors, pourquoi en est-on là ? En 2014, nous avons une autorisation d'exploiter une usine de valorisation des déchets sur la commune de Bordères-sur-l'Echez. Cela avait fait la une des journaux. Nous avons eu des zadistes pendant plusieurs années. C'était une période très compliquée. À la fin, le projet n'a pas pu se faire. La décision de la cour d'appel de Bordeaux a entraîné l'annulation de l'autorisation d'exploiter l'usine de valorisation des déchets de Bordères-sur-l'Echez. Ce qui veut dire qu'en 2018, on n'avait plus rien. On avait eu la fin de notre unité de Beynac en 2016 et on n'avait plus de solution. Nous avons donc cherché où aller : pour partie donc sur Toulouse, pour partie sur Bessières et une partie sur Saint-Gaudens.

On n'en est pas resté là parce que ce n'est pas une solution non plus. Au départ, ça représentait quasiment 1 million de kilomètres pour amener nos déchets. Et nous étions quasiment à 1 million d'euros de coûts supplémentaires de transport. Et puis je vais être très prosaïque mais il n'y a pas 36 solutions pour gérer les déchets. On a mis en place l'extension des consignes de tri. On est très en phase sur les biodéchets, on a une plateforme de compostage biodéchets, déchets verts qui va démarrer. Tout ce qui est au niveau de la prévention, je pense qu'on a fait ce qu'il faut.

Mais il reste quand même des OMR, des ordures ménagères résiduelles. Et il y a la question de l'enfouissement. Je vous rappelle que la loi prévoit qu'en 2025 pas plus de 50 % des

capacités du tonnages 2010 ne pourront être enfouies dans des centres d'enfouissement. On n'est pas nombreux, 225 000 habitants dans les Hautes-Pyrénées, contre 6 millions sur la région Occitanie. On a réfléchi à plusieurs avec Trigone et également le Sivom du Comminges pour se regrouper et pour une solution à échéance 2025. On est là sur un bassin de 600 000 habitants, 10 % de la région Occitanie et donc plus la même échelle. On a créé une société publique locale, la SPL Trio. Pour l'instant, nous sommes deux actionnaires Trigone et le SMTD 65. Nous attendons le SISTOM des Pyrénées qui devrait nous rejoindre et on va créer un centre de tri mutualisé à Masseube, pour la collecte sélective. C'est à horizon début 2025 parce que nos process sont en fin de vie. Et si on veut avoir des financements, il faut massifier. Donc on est passé à 35 000 tonnes. Je rappelle qu'au niveau de la région, c'est 900 000 tonnes d'autorisés 900 000 tonnes incinérés par an. Nous nous sommes dit : il n'y a pas de solution. On ne peut pas enfouir. On ne peut pas créer un nouvel incinérateur. Donc on est parti sur une DTV (dissolution thermique et valorisation) en 2020 avec un bureau d'études. Et puis Monsieur TERRAIL-NOVES nous a envoyé un courrier en 2021 pour nous associer à cette réflexion autour de Decoset : c'est pour cela que nous sommes là ce soir.

Nous en sommes donc là. Quelque part, ce n'est pas voulu. On n'a pas envie d'envoyer les ordures chez les autres, mais c'est un peu l'obligation qui s'est présentée à nous. Il n'y a pas d'autre solution à ce jour. »

TEMPS 5 : TABLE RONDE SUR LE TERRITOIRE DU PROJET - PARTIE 1

L'animatrice pose alors la 1^{ère} question de la table ronde : « L'UVE de Toulouse-Mirail : un outil local pour le territoire de Decoset ? un outil régional au nom de la solidarité territoriale ? ». qu'elle adresse aux intervenants. Elle se tourne d'abord vers M. Jacques POUJADE.

Jacques POUJADE, président de l'ORDECO régional : « Nous n'avons pas de liens particuliers avec Decoset. L'ORDECO est une association composée de cinq collèges. À savoir le collège des administrations dont la DREAL qui est un des financeurs importants de l'ORDECO. Le deuxième collège est celui des collectivités locales : avec la région, autre financeur de l'ORDECO, et avec de nombreuses collectivités ici présentes, comme Decoset, qui, je le précise, ne finance pas, lui, l'ORDECO. Le troisième collège est celui des professionnels : les entreprises qui travaillent sur le sujet de la dépollution et de l'environnement, ainsi que les bureaux d'études. Le quatrième collège regroupe les associations de protection de l'environnement et de défense des consommateurs. Le cinquième collège comprend des personnes qualifiées.

L'ORDECO est un organisme paritaire, mais dans une parité à cinq, et un lieu d'échanges et de concertation où des personnes, des structures qui ne sont pas censées se parler se parlent dans un contexte tout à fait apaisé. J'ai oublié l'Ademe, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, troisième financeur principal de l'ORDECO. Nos trois financeurs sont l'Ademe, la région, la DREAL et un petit peu l'ARS, l'Agence régionale de santé. Nous sommes en dehors de tous intérêts quels qu'ils soient, notamment dans cette concertation. Une partie du rôle de l'ORDECO est d'assurer des concertations locales, d'observer les déchets et de donner des informations notamment à la région, à l'Ademe, à la DREAL, l'ARS et via notre site internet, aux collectivités, à tous nos adhérents.

La priorité pour les collectivités est de baisser au maximum le tonnage d'ordures ménagères à travers les plans locaux de prévention. Il en va de même pour la séparation des biodéchets et la mise en place d'une taxe incitative sur l'enlèvement des ordures. Il y a aussi des actions particulières et prioritaires comme le traitement du ciment.

Les déchets restants doivent être traités de la façon la plus vertueuse possible, en prenant en compte les critères du développement durable ou du développement soutenable, notamment le transport, les nuisances sociales et le financement par les populations. Au

bout du compte, on ne peut pas développer des centres de stockage ou des incinérateurs partout sur le territoire. On ne peut pas en tous cas raisonner uniquement à l'échelle d'un EPCI comme Decoset de ses adhérents. Une fois déterminé une unité pertinente de valorisation d'énergie, pour ne pas trop peser financièrement sur l'impôt ou sur le financement du service, il faut rendre ce service en solidarité avec des collectivités ne disposant pas d'un tel outil. Je ne donne pas de périmètre : il faut juste avoir un équilibre global pour que l'unité soit performante. Elle doit être soutenable par rapport à l'environnement et sa taille doit permettre ne pas peser trop sur le portefeuille des administrés. Elle doit aussi produire de l'énergie. »

Jean-Pierre SALERS, Vice-Président de TRIGONE : *« Bonsoir, veuillez excuser l'absence de notre président de Trigone qui ne pouvait pas être là ce soir et m'a chargé de le représenter. Trigone est un syndicat mixte de traitement des déchets. Nous n'apportons pas d'ordures ménagères sur le site de Toulouse mais avons des projets en commun avec le SMTD 65, comme l'a rappelé Philippe BAUBAY et effectivement, à un moment donné, on peut se retrouver dans des situations comparables.*

Notre territoire, le Gers, est lui aussi peu peuplé, avec 190 000 habitants et 30 habitants au kilomètre carré. Le référent d'origine, notre plan départemental des déchets, avait comme ambition de conserver sur notre territoire l'ensemble de nos déchets et de ne pas en accepter de l'extérieur. Mais le législateur a tranché la chose au niveau national : le plan est devenu un plan régional des déchets.

Les territoires sont trop petits pour arriver à traiter eux-mêmes leurs déchets. Nous avons deux installations de stockage de déchets non dangereux dans le Gers : un à l'ouest du département, qui fait 28 000 tonnes environ et l'autre au centre, à côté d'Auch, de 40 000 tonnes. Pour le premier site, on va pouvoir aller à fin 2024 et pour le second à fin 2032. Derrière, si on veut respecter la loi aujourd'hui, on n'a plus trop de solutions puisqu'il n'est plus question d'enfouir des déchets. Il va falloir soit les sur-trier, soit les incinérer à travers des unités de valorisation, pour ne pas laisser échapper cette énergie dans la nature.

La solidarité territoriale est donc bien là et la loi nous l'impose. J'ai connu les deux époques et finalement, c'est sûrement le sens de l'histoire d'avoir des systèmes de traitement de capacité importante : cela paraît inéluctable. Souvent, dans ce genre de réunions publiques, certains expriment leur préférence pour de très petites unités de stockage ou de valorisation. Mais on a tourné la chose dans tous les sens. On sait très bien que c'est économiquement tout à fait irréaliste et même insupportable certainement pour la population. »

Philippe BAUBAY (SMTD 65) : *« Comme je le disais, notre marché public représente quasiment 1 million de kilomètres par an de transports de déchets en camions. Soit environ dix camions de déchets par jour qui vont chez Decoset, dont 7 à 8 sur l'UVE de Toulouse-Mirail. Il faudra aussi verdir nos transports, c'est sûr. Actuellement, on est sur gasoil et il faudra passer au gaz et pourquoi pas, la région Occitanie est fer de lance là-dessus, sur l'hydrogène, à horizon 10 ans, celui de ce projet. »*

Une question dans la salle : *« Je suis Françoise Bise, de l'association des habitants de Lafourquette, le quartier le plus près de l'usine. L'usine est à peu près à 100 mètres de chez moi. Vous avez parlé de la priorité de baisser le tonnage. Je voudrais savoir quelles mesures ont déjà été prises pour cela, parce qu'on est maintenant dans une situation d'urgence et ce serait dommage de ne pas l'avoir envisagée plus tôt. »*

Jean-Christophe VERGNES, Directeur général des services de TRIGONE : *« C'est un sujet qui nous préoccupe en premier lieu et depuis près de quinze ans. On a lancé plusieurs opérations. La principale c'est le compostage individuel où près de 25 % des foyers gersois sont équipés en compostage individuel, soit près de 37 000 composteurs distribués. Il y a*

un gros effort encore à maintenir dans le cadre du plan pour réduire encore de 20 kilos par habitant la part des fermentescibles dans les ordures ménagères résiduelles. Nous étions à 260 kilos par habitant en 2010. Nous sommes à 225 kilos en 2021 et l'objectif est d'atteindre 200 kilos en 2025-2030. C'est à l'échelle du département. Il y a également des collectivités membres de TRIGONE qui réalisent d'autres actions en matière de réduction et TRIGONE étudie aussi des mesures incitatives de réduction des déchets.

On peut citer également des actions qui ont fait sourire mais sont quantitativement efficaces, comme la distribution de poules et d'équipements de poulaillers dans nos foyers gersois, pour limiter la partie fermentescible des déchets. Nous avons aussi des actions importantes au niveau du tri, pour notamment réduire les près de 50 kilos d'emballages ménagers que l'on retrouve dans la poubelle noire. »

Jean-Pierre SALERS (TRIGONE) : « Très concrètement, ce que nous avons fait pour réduire les tonnages de déchets, ce sont les centres de tri. Il faut aller plus loin dans le tri et la récupération parce qu'évidemment les meilleurs déchets sont d'abord ceux qu'on ne produit pas et deuxièmement ceux qu'on peut récupérer ou trier ou réutiliser. Après, il reste encore les déchets ultimes qui sont compliqués à traiter. »

Philippe BAUBAY (SMTD 65) : « De 2010 à 2020, on a réduit de 20 000 tonnes les OMR dans le département. Au 1^{er} janvier 2020, on a mis en place sur le département l'extension des consignes de tri, prévue à fin 2023 par la loi. Nous y sommes déjà passés au niveau du territoire du SMTD. Il y a aussi 60% du département qui a mis en place la taxe incitative pour inciter les ménages à mieux trier leurs déchets. Avec toutes ces actions de prévention, il reste encore bien sûr des déchets qu'il faut traiter. »

Intervention d'un participant dans la salle, Thierry BARBERO : « Si j'ai bien entendu tout à l'heure. Il y a donc 41 % de ce qui est produit chez nous qui ne fait pas partie de Decoset. C'est énorme. On parle de solidarité territoriale. La solidarité, c'est comme l'amour, il faut que ce soit un échange. Est-ce que éventuellement, dans le cadre de la solidarité territoriale, une de vos communes, elles sont nombreuses, accepterait de recevoir cette unité de valorisation énergétique chez elle ? Nous, pendant 40 ans, on a récupéré les déchets qui viennent de partout. Pourquoi maintenant vous ne les prendriez pas ? On peut mettre cette UVE ailleurs que dans une zone où il y a 500 000 personnes qui habitent. Le problème est là, et on a beau tourner dans tous les sens, vous nous expliquez que c'est très bien, vous ne pouvez pas faire autrement, etc. Oui, sauf qu'il y a des gens qui habitent autour et il y en a beaucoup à l'endroit où c'est un incinérateur. »

Jacques POUJADE (ORDECO) : « Je veux pas porter de jugement de valeur sur l'implantation ici ou là. La pertinence de l'emplacement d'une unité de valorisation énergétique, c'est justement lorsqu'il y a du monde autour. Pourquoi ? Parce que la solidarité marche dans ce sens-là. Le réseau de chaleur qui est généré par l'UVE profite aux habitants qui, de ce fait, ont une énergie bon marché. Vous pouvez très bien mettre une unité au milieu de la campagne, mais les petits oiseaux n'en ont pas forcément besoin. »

Question d'un participant à distance : Thomas GUILPAIN, administrateur et bénévole en charge du plaidoyer de l'association Zero Waste Toulouse, lue par l'animatrice, qui précise que cette question s'adresse plutôt à TRIGONE et au SMTD 65 : si Decoset décidait de construire un incinérateur avec une capacité réduite à l'horizon 2030, serait possible d'envisager de construire un incinérateur sur votre territoire ?

Philippe BAUBAY, Président de SMTD 65 : « Comme je vous l'ai dit, depuis 2018, on réfléchit à une autre solution que la construction d'une UVE, qui n'a pas aboutie. Si Decoset devait avoir une autorisation d'incinération moindre, cela peut faire partie d'un autre

scénario pour nous. Ça, je ne sais pas le dire. Nous, on a étudié les scénarios possibles à un instant T. Concernant la solidarité territoriale, comme le disait le président POUJADE, il faut être près d'un bassin de vie : ça ne sert à rien de mettre un UVE en pleine campagne. Il faut être près d'une ville, près d'une usine demandeuse de chaleur. La solidarité aussi, c'est par le coût. Le marché actuel, c'est 160 euros la tonne, plus le transport pour nous. Donc ça vous permet aussi peut être à vous, les habitants de ce bassin, de payer moins cher la tonne de vos déchets. Si on vous la faisait payer au vrai coût, ce ne serait certainement pas ce que vous payez actuellement. La massification, c'est ça qui fait réduire le coût, comme pour notre centre de tri mutualisé à 35 000 tonnes. Parce que l'administré veut payer le moins cher possible, que ce soit fait chez le voisin, c'est un peu toujours pareil. »

Jean-Pierre SALERS (TRIGONE) : « La position est la même, puisqu'on est dans la même barque. On considère toujours qu'on pourrait faire mieux ailleurs. Peut-être que vous avez raison, peut-être que non. On ne le sait pas et on ne le saura certainement jamais. »

Vincent TERRAIL-NOVES (Decoset) : « Dans le cadre de la création d'un nouvel incinérateur, on essaie de le mettre au plus près des habitations pour utiliser la chaleur produite et la raccorder à de nouveaux logements. Plus c'est près, plus c'est plus efficace et plus les habitants qui en profitent sont nombreux. Là-dessus, Monsieur le président de l'ORDECO avait raison. Si on allait sur un autre site, il devrait tout de même être proche d'une zone urbanisée. Enfin, nous avons décidé de décorrérer l'avenir du projet de l'UVE Toulouse-Mirail du réseau de chaleur. Nous disons que s'il n'y a plus d'incinérateur demain, la solution numéro un, ou qu'on reconstruit sur un autre site, la solution numéro trois, on aura de toutes façons des solutions pour le réseau de chaleur en mettant de la biomasse. »

Intervention dans le public : « Vous allez me contredire si je dis des bêtises, mais l'intérêt de produire un réseau de chaleur au Mirail, ça veut dire que plus il y aura de déchets, plus il y aura une production et meilleur sera le réseau de chaleur. Moins les gens paieront. C'est une logique. On ne voit pas comment il y aura de moins en moins de déchets pour produire de plus en plus de chaleur. Vous voyez. Donc, allons y gaiement. Je suis habitant de Lafourquette, de mon jardin, je vois l'incinérateur. Je suis même au Chapitre, encore plus près pour ceux qui connaissent. Donc voilà, il ne faut pas nous raconter d'histoires. Vraiment pas. »

Autre intervention dans le public : « Michel HERBACH, association Saint Simon environnement. Je confirme, pour le réseau de chaleur, au niveau des retombées pour le quartier de Saint-Simon ou de Lafourquette, c'est zéro. Par contre, dans la logique chaleur, il me semble que dans le coin, le grand projet de ville, il y a un aspect de densification quand même du quartier qui est concerné par le réseau de chaleur et que du coup, on étend le réseau de chaleur au-delà, puisqu'on va chercher maintenant l'Oncopole, la Cartoucherie et on s'en va à Ramonville. Donc je pense que pour l'incinérateur qui est dans un quartier qui n'en bénéficie pas ou de ses retombées économiques, c'est quand même une solidarité à sens unique, comme l'a dit mon collègue Thierry BARBERO. Ensuite, ce qui m'inquiète pour la partie territoire, c'est qu'il me semble qu'il y a quelque temps il était question que des ordures de Corse soient brûlées à Toulouse sur une réponse à un appel d'offres. Dans quelle mesure finalement le territoire va être défini et où va-t-il s'arrêter, dans quelle logique? Finalement, on peut se retrouver, apparemment dans une logique économique, à répondre à des appels d'offres extérieurs à ce territoire. Je vous remercie. »

Bernard MELLAC (Decoset) : « Il n'a jamais été question que les déchets de Corse viennent à la Setmi, à l'UVE de Toulouse-Mirail. Il y a eu des bruits, mais l'arrêté d'autorisation d'exploiter la Setmi ne permet pas de sortir du territoire qui est défini dans son arrêté. Et il n'y a pas la Corse dedans. Le risque d'avoir des réponses à des appels d'offres qui sortent du territoire qui est défini dans cet arrêté est nul. Ce n'est pas possible. Le délégataire ne

peut pas répondre s'il n'a pas cette zone de chalandise qui est définie dans son arrêté propre. »

Une intervention dans le public : « Excusez-moi, mais moi j'y étais. J'ai été averti par FR3 Corse par une journaliste qui me dit : 'Est ce que vous savez qu'on va vous envoyer des déchets ?' J'ai appelé le directeur de la Setmi à l'époque, Monsieur REZEAU, qui m'a dit oui, mais non, ce n'est pas tout à fait fait. Donc vous dites non, il n'y en a jamais été question. Il en a été question. Vous savez très bien qu'il suffit d'une dérogation de la préfecture pour qu'on puisse accepter les 20 000 déchets tonnes de déchets corses qu'on a failli reprendre. Ce qui s'est passé, c'est que Régis GODEC, élu à l'époque des Verts, a un peu mis ça sur la table. Et Monsieur MOUDENC a suivi quelques jours après en disant : 'C'est une aberration d'envoyer une noria de camions depuis la Corse.' Aujourd'hui, on dépanne certes Nîmes, mais Nîmes, que je sache, n'est pas pile poil à côté de Decoset. C'est un dépannage, mais ça fait 6000 tonnes ou 8000 tonnes. On en voit des choses et il suffit d'une dérogation du préfet pour qu'on prenne du Clermont-Ferrand. Et pourquoi pas un peu plus loin ? La Corse, elle, nous est passée très près, juste à côté, je peux vous le garantir. Ou alors le directeur de la Setmi m'a raconté n'importe quoi. Mais non, vous ne pouvez pas dire ça. Je suis désolé. »

Vincent TERRAIL-NOVES (Decoset) : « Dans la concertation, on a vraiment décorrélé le problème du réseau de chaleur de l'incinérateur. Parce que si demain il n'y a plus d'incinérateur, il y a quand même la capacité de se chauffer. Dans le même sens, on ne dit absolument qu'il va falloir augmenter la capacité de l'UVE parce qu'on a des projets d'extension du réseau de chaleur. D'ailleurs, la métropole toulousaine, qui travaille à des hypothèses d'extension du réseau de chaleur, a suspendu son schéma directeur de ce réseau, en attendant de connaître notre décision. Dans cette concertation, il ne faut pas qu'on raisonne par rapport au réseau de chaleur. C'est totalement décorrélé et je vous le dis en toute franchise. »

Laurent GUYON (Decoset) : « On peut préciser qu'il y a un atelier spécifiquement dédié à la question du réseau de chaleur, où ces questions-là pourront être évoquées. Les ateliers seront l'occasion de coproduire en petits groupes. Je vous engage à venir y participer. »

Question dans la salle : « Héloïse VALETTE, maîtresse de conférence à l'université Toulouse II Jean-Jaurès. Je ne sais pas si c'est possible d'avoir une carte de ce réseau de chaleur au niveau de l'agglomération toulousaine. Cela pourrait être éclairant pour savoir si, en effet, vraisemblablement, les habitants de Lafourquette et Saint-Simon ne sont pas touchés par ce réseau de chaleur, alors qu'ils sont plus près géographiquement parlant. Est-ce que vous envisagez dans les différents scénarios et notamment dans ceux de la reconstruction, des mécanismes de compensation, par exemple financière, ou visant à mettre en priorité les réseaux de chaleur à proximité des habitations ? Et d'avoir par exemple des critères géographiques, ce qui se fait quand même dans des projets pour compenser, pour plus de justice environnementale. J'aimerais savoir si c'est sur la table. »

Laurent GUYON (Decoset) : « Le plan du schéma des réseaux de chaleur de Toulouse Métropole est en page 80 du dossier de concertation. Après, il y a une question de compétence : Decoset est compétent en matière de prévention, de traitement et de valorisation des déchets. Le réseau de chaleur, lui, est géré par Toulouse Métropole. Dans le cadre d'une économie circulaire, il y a une unité qui produit de l'énergie, de la chaleur et donc on se pose la question : 'Est ce qu'on chauffe les oiseaux ou est ce qu'on profite de cette chaleur pour la mettre quelque part ?' Et on la donne à Toulouse Métropole qui ensuite décide d'utiliser cette chaleur dans des réseaux dont ils ont la maîtrise sur géographiquement. »

Bernard MELLAC (Decoset) : « Pour répondre à votre question sur une éventuelle compensation, le jour où on aura un projet, particulièrement en cas de rénovation ou de

reconstruction, on travaillera avec les habitants pour que l'usine soit bien intégrée et justement bénéfique à ceux les plus proches. On ne peut pas le dire maintenant puisque on ne sait pas ce qu'on va faire. Il y a un atelier consacré au territoire du projet pour bien identifier les attentes des usagers, en termes paysagers, d'animation, de production, de chaleur aussi, pourquoi pas. Tout ça est à construire. On aura le temps de se revoir et de travailler sur le projet, qui est à horizon 2030-2032, quelle que soit la solution qui sera envisagée. »

Intervention dans la salle : « Je vais vous poser une petite question : savez-vous depuis 2014 - je vais prendre 2014 puisque c'est l'arrivée au pouvoir à Toulouse de la majorité actuelle - savez-vous combien il y a eu de construction de logements à Saint-Simon ? Plus de 2000. Savez-vous combien il y a eu de collèges construits ? Deux. Combien y a eu de groupes scolaires ? Il y en a deux et un qui est en train de se construire. Des bureaux ? des milliers de mètres carrés. A 150 mètres, à peu près ou 200 mètres de l'incinérateur. Et savez-vous, parmi tous ces logements et bureaux, combien sont reliés au réseau de chaleur ? Zéro. On en a parlé il y a quelques années, lors de l'enquête publique qui concernait une modification du plan d'urbanisme, qui a permis à Vinci de construire 150 logements, que vous ne pouvez pas louper. Juste à côté du collège qui est sous le vent de l'incinérateur. Les mêmes, 600 gamins, se prennent les fumées de l'incinérateur dans le museau. plus les camions etc. Et quand on a parlé de brancher au moins le collège ou les bureaux ou des logements au réseau de chaleur... En fait, si j'ai bien compris, ce n'est pas Decoset qui décide, c'est l'exploitant. L'exploitant dit ce n'est pas assez rentable. C'est la Métropole ? Je ne sais pas. Moi, j'aimerais un jour qu'on nous explique avec un beau schéma qui fait quoi entre Decoset, la Setmi, Dalkia, Eneriance, la métropole et les autres... A chaque fois, ce n'est pas moi, c'est l'autre. Vous avez aussi dit que vous vendez la chaleur ? Vous la vendez combien, si ce n'est pas indiscret ? »

Laurent GUYON (Decoset) : « D'abord sur le panorama institutionnel. Avant 2009, l'usine d'incinération était gérée par la ville de Toulouse. La ville gérait la collecte des déchets et l'incinération. Elle gérait aussi le réseau de chaleur. On avait donc une unité de commandement et une lisibilité. A partir du moment où certaines compétences ont été transférées à la métropole, la métropole n'a pas pu garder la compétence de traitement des déchets parce qu'il y avait Decoset qui existait auparavant. Les communes de Colomiers, Tournefeuille et ainsi de suite, appartenaient à la communauté urbaine, à la communauté d'agglomération à l'époque, et étaient rattachées à Decoset. Le choix qui a été fait c'est que la Métropole rentre à Decoset. Comme Decoset exerçait la compétence du traitement des déchets, il a récupéré la gestion de l'équipement, uniquement de la valorisation énergétique. Je brûle des déchets, ça, c'est Decoset. Une fois que les déchets sont brûlés, la chaleur est remise à Toulouse Métropole, qui gère cette chaleur, soit avec ses propres agents, soit, comme c'est le cas, via des délégations de service public confiées à des opérateurs, en l'occurrence Dalkia et Eneriance. La chaleur n'est donc pas vendue par Decoset, elle est remise à Toulouse Métropole. Demain, dans le cadre de ce qui sortira de cette concertation, on a commencé à rediscuter avec Toulouse Métropole pour que la chaleur ne soit pas remise mais qu'elle soit vendue. Aujourd'hui, vous avez des déchets qui sont incinérés dans l'usine de traitement et vous payez la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. La chaleur remise à Toulouse Métropole est un deuxième sujet, totalement déconnecté. »

Intervention dans la salle, Thierry BARBERO : « Pour que je comprenne tout : vous récupérez les ordures quand c'est moi à Toulouse, qui les met dans mon bac et vous facturez des coûts de collecte et vous récupérez aussi des ordures de l'extérieur. Après vous donnez, entre guillemets, la chaleur produite par cette matière première à Toulouse Métropole. Toulouse Métropole revend-il à Dalkia cette chaleur ? »

Laurent GUYON : « Oui, mais c'est Toulouse Métropole. Nous, on ignore la relation contractuelle entre Toulouse Métropole et ses délégataires. »

Thierry BARBERO : « Ah bon ? C'est un truc secret ? »

Laurent GUYON : « Ce n'est pas secret. Mais vous poserez la question à Toulouse Métropole parce que nous on n'est pas compétents. »

Thierry BARBERO : « D'accord. Parce que sur le réseau de chaleur, on a juste un petit souci. Si j'ai bien vu dans la documentation de la Métropole, on a signé avec Eneriance un contrat jusqu'en 2045. »

Isabelle BARTHE (garante) : « M. BARBERO, c'est très intéressant ce que vous vous posez comme question. Ce sera quand même beaucoup plus le sujet de l'atelier sur le 'Réseau de chaleur, projet de territoire et impact sur le choix de solutions'. Cela veut dire quand même que dans cette réunion-là, les questions qui sont posées aujourd'hui par Monsieur BARBERO doivent trouver des réponses. Et les acteurs doivent tous être autour de la table ce jour-là. Ces questions, ainsi que celles qui vont être posées sur le site internet ? doivent trouver des réponses. On ne peut pas juste dire c'est pas moi, c'est les autres. Je comprends (à l'adresse de Decoset) que vous ne sachiez pas y répondre mais il faut que ces questions trouvent leurs réponses dans le cadre de cette concertation de manière très claire et très transparente. »

L'animatrice rappelle que les questions et leurs réponses seront sur le site de la concertation et propose de passer à la seconde question : « Quel impact sur le choix des solutions soumises à la concertation et sur le dimensionnement de l'équipement ? »

TEMPS 6 : TABLE RONDE SUR LE TERRITOIRE DU PROJET - PARTIE 2

L'animatrice se tourne vers les représentants de l'ORDECO, Mme MAISANO et M. POUJADE et leur demande s'ils ont des éléments de prospective à donner sur les évolutions des déchets observés via le travail de leur association.

Chloé MAISANO, directrice de l'ORDECO : « Je vais vous présenter des valeurs régionales puisque c'est un peu la tendance qu'il faut suivre. Malheureusement, je n'ai pas des très bonnes nouvelles à vous annoncer. La tendance régionale sur les six dernières années est à la stagnation : un habitant d'Occitanie produit très exactement 634 kilos par an. On ne voit pas s'infléchir la courbe plus que ça. Et comme la population augmente, le tonnage augmente. Donc malheureusement pour le dimensionnement des installations, on est quand même assez juste là-dessus. Il faut prendre en compte la fermeture des installations de stockage qui vont intervenir. TRIGONE vous en a parlé pour le Gers. Mais dites-vous que sur d'autres territoires de l'Occitanie, ça va être le cas également. Le stockage, c'est la dernière roue du carrosse dans la hiérarchie des traitements des déchets et quand on ferme les installations de stockage, on se reporte sur l'incinération. »

« Cela ne veut pas dire que cela ne peut pas diminuer et on en a discuté à la précédente réunion. Il faut absolument que les collectivités enfoncent le clou sur la prévention, sur la collecte des déchets organiques, qu'on sorte l'organique des poubelles. On a là 20, 50, voire même 75 kilos à sortir de nos poubelles individuelles. Il faut prendre en compte aussi les nouvelles REP, responsabilités élargies des producteurs, qui vont arriver. Elles n'auront pas un impact immédiat sur les tonnages. Elles en auront un quand la filière sera stabilisée. Et peut-être que ça aura un impact finalement, non pas sur le dimensionnement de l'installation, mais sur la qualité des fours qu'on va installer. C'est à dire que ces filières REP vont amener beaucoup de ce qu'on appelle du CSR, du combustible solide de récupération, qui provient du broyage de déchets secs qu'on ne sait pas recycler. Ce CSR pourrait trouver un exutoire dans un four à haut pouvoir calorifique par exemple, qui ne prendrait pas de déchets organiques. »

Jean-Pierre SALERS (TRIGONE) : « Ce qui vient d'être dit est hélas la réalité des choses. Cela tient surtout à nos modes de consommation et à l'évolution de la société. A chaque évolution du niveau de vie, correspond une évolution du niveau de la consommation. Et on constate cette évolution malgré tous les efforts faits – et on fait partie des bons élèves et ces bons élèves sont les ruraux, pardon aux urbains. J'ai habité moi aussi à Lafourguette tout à fait au début des années 70, j'ai vu le démarrage de cet incinérateur au Mirail. Je sais donc ce qu'il en est précisément. Mais c'est vrai que 50 ans après, on ne vit pas pareil. On a encore plus de mal dans les zones très urbanisées. Pourquoi ? Moi, chez moi, j'ai des poules. Alors je n'en ai pas beaucoup mais à la fin de l'année, j'ai économisé 52 kilos de déchets organiques. En ville, à Lafourguette, je ne vois pas très facilement ces choses-là. »

Philippe BAUBAY (SMTD 65) : « Sur le territoire du SMTD. 65, on est à 60 % de taxe incitative comme je vous l'ai dit, et on veut tendre vers les 100 %. On a mis en place le tri des biodéchets, sur Capvern et on ouvre ce trimestre une aire de compostage, biodéchets et déchets verts, d'une capacité de 1800 tonnes. On a également en projet une aire de co-compostage sur le secteur de Pierrefitte-Nestalas, entre Lourdes et Luz-Saint-Sauveur. Sur le secteur de Tarbes, nous prévoyons, à horizon deuxième trimestre 2023, une aire de compostage des fermentescibles pour une capacité de 5000 tonnes. Après avoir mené une étude sur notre périmètre il y a deux ou trois ans, on a décelé un potentiel gisement de 20 000 tonnes de biodéchets. Là, à court terme, on va être à 10 000 tonnes dans le cadre de tris de biodéchets éco-compostés. Nous avons bien sûr mis en place les composteurs. La réflexion qu'on doit avoir est dans les milieux denses comme à Lourdes ou Tarbes, avec par exemple de l'apport volontaire en pied d'immeuble ou une collecte de biodéchets. Mais malgré tous ces efforts de réduction des déchets, nous serons à horizon 2025 entre 40 et 48 000 tonnes d'OMR sur le département des Hautes-Pyrénées. Et là on peut pas faire plus bas. »

Jean-Pierre SALERS (TRIGONE) : « Nous avons des chiffres comparables puisque effectivement nous sommes des départements jumeaux quasiment. Notre ambition est aussi autour de 40 000 tonnes. Et j'insiste sur la difficulté à descendre en dessous. S'il n'y a pas vraiment un changement d'attitude au niveau des consommateurs, au niveau des concitoyens, ça sera très difficile. Que nous réserve l'avenir ? On ne sait pas trop en ce moment très incertain, notamment en termes de prix de l'énergie. »

Philippe BAUBAY (SMTD 65) : « Juste une petite précision pour revenir à ce que disait Madame MAISANO, de l'ORDECO, la région Occitanie prend 50 000 habitants par an. Je crois que la métropole toulousaine c'est 15 000 par an. Cela fait donc des déchets en plus. Donc d'un côté, on met en place toutes les solutions de prévention, mais derrière on a la population aussi qui augmente. »

L'animatrice demande maintenant à Decoset comment les questions de solidarité territoriale au niveau régional ont été prises en compte dans les solutions proposées.

Laurent GUYON (Decoset) : « Dans la rédaction du dossier de concertation, nous avons voulu pouvoir mettre tous les éléments factuels dont on disposait à la fois sur la situation d'aujourd'hui et de la part des départements voisins. Et puis nous sommes là pour écouter la population et en fonction de ce qu'on aura entendu, compris, des différents arguments qui ont été échangés, on pourra prendre une décision. »

TEMPS D'ECHANGE

Une question dans la salle : « Bonsoir, Arnaud DESPAX. Je suis un Muretain et je suis venu ici un tout petit peu par hasard. J'étais au courant de cette concertation du fait des

affichages et de la diffusion des informations. Je ne suis pas très compétent en tant que simple citoyen. Je trouve ça extrêmement technique et c'est sans aucun doute très bien. Cependant, il y a un certain nombre de choses que j'entends qui résonnent avec des expériences que j'ai pu avoir en tant que membre d'une association, CESAM, les citoyens pour l'écologie et la solidarité à Muret et qui concerne en particulier la gestion des déchets. Je donne un exemple, c'est l'installation d'un composteur dans un collège. Ce qui me fait penser à cela, c'est que ce qui résonne avec l'ensemble des aberrations multiples relatives aux déchets dans notre société de consommation, cela a été rappelé, c'est la nécessité d'une incitation des élus et des pouvoirs publics, si j'ai bien compris, des collectivités. Je ne sais pas si ma question est dans le sujet ou hors sujet, mais qu'est ce qui pourrait être fait de manière à ce que l'ensemble des collectivités territoriales locales, des établissements publics, des établissements d'éducation, collèges, lycées au niveau départemental, au niveau régional, que tout cela dispose d'équipements spécifiques ? Il s'agit d'éviter cette aberration des déchets organiques dans la poubelle et qui consiste à brûler de la flotte, ce qui est évidemment absurde. Ma question va dans le sens a priori d'une résolution de certains de ces problèmes-là en termes d'exemplarité. Je veux dire que les concitoyens qui sont de plus en plus nombreux sur la région ont évidemment beaucoup à faire et doivent avoir le comportement adéquat pour réduire ces déchets, ils doivent déjà commencer par ne pas spécialement acheter des choses qui vont forcément se transformer en déchets. Et il y a bien en amont de notre discussion, des enjeux de production à prendre très largement en compte parce qu'il y a un devenir déchets de la majeure partie des choses produites - on pourrait développer bien davantage du côté de l'obsolescence programmée, de tout un tas de choses, et pas seulement en termes de matériaux technologiques, entre autres -, certes, il y a de quoi faire du côté des simples particuliers, mais les collectivités ont beaucoup à faire, et pas seulement publiques, mais du côté du privé. Airbus, qui emploie des dizaines de milliers de personnes sur le bassin, a-t-il un composteur pour ses cantines par exemple ? De ce point de vue-là, ce sont des questions à envisager pour de la sensibilisation. Et en termes d'exemplarité, je peux éventuellement terminer par une petite remarque relative à la documentation qui nous est fournie ici. Je crois savoir que le stock de papier recyclé, en particulier géré par l'entreprise Paprec, est absolument monumental, à tel point qu'on n'a pas besoin de se procurer autre chose que du papier recyclé pour de l'impression. Or, le document que j'ai entre les mains est très beau, très bien fait. Il ne me semble pas être en papier recyclé. Je trouve que c'est relativement symptomatique de réflexes qui sont un peu impensés et qui mériteraient de nombreux et profonds changements à tous les niveaux, individuels comme collectifs. Merci de m'avoir écouté. »

L'animatrice rappelle que les questions d'économie circulaire seront abordées lors de la réunion thématique du 10 octobre.

Vincent TERRAIL-NOVES (Decoset) : *« Merci. Tout ce que vous avez dit Monsieur sur les biodéchets est très intéressant. Là, je vais répondre en tant que vice-président de Toulouse Métropole, pas en tant que président de Decoset, si vous permettez. Toutes les collectivités se sont dotées de plans d'action avec des schémas stratégiques dans différents secteurs. La métropole, par exemple, a un schéma stratégique qui a identifié le gisement des biodéchets chez les particuliers. Je ne parle pas des entreprises comme Airbus. Aujourd'hui, on arrive à valoriser dans la métropole à peu près six kilos de biodéchets par habitant, ce qui est assez peu. Et on a identifié un gisement qui est à peu près de 20 kilos. On a une feuille de route qui va développer justement les points d'apport volontaire pour les biodéchets, avec pour objectif de doubler la mise à disposition de nos composteurs pour les foyers. On va également proposer des composteurs en pied d'immeuble ou en jardin public selon les situations. Nous avons aussi lancé un appel à manifestation d'intérêt pour, par exemple, s'entourer de conseils de start-ups pour nous aider à avoir des procédés un peu innovants sur la stabilisation de la matière, pour éviter la putréfaction et les odeurs.*

Donc, on fait travailler en parallèle, à travers cet appel à manifestation d'intérêt, à la création d'un pôle d'apport volontaire du futur qui serait un peu innovant par rapport à ce qu'on peut connaître aujourd'hui. Chaque collectivité a sa feuille de route. Nous devons toutes et tous, de toutes façons, atteindre les objectifs de réduction fixés par la loi. La métropole, c'est 447 kilos de production de déchets ménagers et assimilés par habitant et par an et il faut que nous descendions à 420 kilos. On travaille par exemple sur la valorisation des déchets verts, avec la mise, la mise en composte. On va supprimer la collecte en porte à porte qui encourage la production de déchets verts et au contraire ces déchets verts, qu'on appelle l'or brun, on va les faire plutôt fructifier, revenir à la terre, via un certain nombre de mesures. Voilà un exemple mais je pense que nous faisons à peu près tous pareil dans nos collectivités territoriales. Et tous ces plans sont, je pense, à disposition sur la plateforme de la concertation qui s'appelle Colidée. Pour vous donner quelques renseignements en attendant la réunion du 10 octobre. »

Intervention dans la salle : *« Bonjour à tous. Marie-Thérèse CITERNE de la CODEMIP, Coordination. Déchets Midi-Pyrénées, une association un peu ancienne maintenant, qui s'était battue notamment contre l'incinérateur de Bessières. Au départ, on a beaucoup milité pour la réduction des déchets à la source, en proposant par exemple la redevance incitative qui se fait très peu encore alors que cette solution nous permettra quand même de recycler davantage. Et puis on se base sur un état des lieux où il n'y a presque pas de récupération de biodéchets, comme vous dites. Or c'est ce qui pèse le plus dans la poubelle. On ne peut pas redimensionner un incinérateur sur l'état actuel de ce qu'on trouve parce qu'il y a aussi les recherches. À la dernière réunion où nous étions avec Decoset, ils nous ont dit qu'ils étaient en train d'étudier l'extension des consignes de tri aux barquettes, au pots de yaourt, aux films plastiques... Ils vont rajouter des trieurs optiques, des séparateurs courants de Foucault, et cetera pour trier l'aluminium. C'est bien pour réduire ces déchets résiduels parce que je vous assure qu'en triant, vous n'avez pas grand-chose dans la poubelle. Si les ambassadeurs de tri et les personnes qui sont conscientes font bien leur boulot, il n'y a presque rien. Je prends un exemple, j'ai des poules chez moi aussi qui consomment beaucoup de biodéchets, Il n'y a pas besoin de composteur et j'ai des œufs. Après, je voulais du pain pour une poule alors je vais voir le boulanger. Il me dit, le pain, on le jette. Je ne peux pas vous en vendre. Alors je suis allé voir dans la poubelle. J'ai pris une poche poubelle et arrivée à la maison, je l'ouvre et vois plein de pains, des pizzas, des gâteaux, des feuilles de Sopalin, du marc de café, et cetera. Vous dites là, Monsieur du SMTD 65 que vous avez fait tout ce qu'il fallait pour le tri, et pour les biodéchets. Mais qu'est-ce que vous avez fait exactement ? Parce que si on fait vraiment ce qu'il faut, je vous assure que ça marche. »*

Philippe BAUBAY (SMTD 65) : *« Je me permets de vous répondre Madame, vous êtes une militante convaincue et c'est bien. Mais tout le monde n'est pas comme vous. Moi, tous les matins, j'ai les services techniques à la mairie qui me disent : 'Monsieur le maire, là il y a un dépôt sauvage.' Je me tourne vers le maire de Balma. Il doit avoir les mêmes soucis que moi, quelle que soit la taille de la commune. Je pense que, comme je le disais ironiquement, on est à l'os. Oui, on essaie toutes les possibilités de prévention. Il y a des personnes comme vous qui sont militantes, qui y croient, qui essayent. Moi, j'ai mon bac d'ordures ménagères résiduelles, OMR, je le sors quatre fois par an. Pour une famille de quatre. C'est vrai qu'il n'y a plus les enfants, donc déjà ça va un peu mieux. Mais j'ai un composteur. On est passé à l'extension des consignes de tri. On a augmenté de 20 % la collecte sélective, avec comme je le disais, le pot de yaourt ou la barquette de jambon, etc. Et pourtant, il en reste. Et tout le monde n'a pas la même appétence par rapport aux déchets, par rapport au traitement. Donc quand on est à 634 kilos par an et par habitant, avec les déchets triés, l'ensemble, il y a de la marge. »*

Intervention dans la salle : « Pour parler d'autre chose que des biodéchets. Ce n'est pas dans le sujet d'aujourd'hui mais j'aimerais qu'on le note pour mémoire, parce qu'on n'en parle pas du tout : c'est le travail qui devrait être fait en amont avec l'ensemble des industriels, un élément crucial de l'augmentation des déchets et notamment des déchets à trier, pour les citoyens auxquels on demande des efforts. Quand ils vont faire leurs courses de toute nature, ils n'ont à disposition que des produits suremballés. On jette les déchets parce qu'on n'a pas eu le choix. Beaucoup de choses vont dans le tri, mais on n'a pas eu le choix. Et il y a un travail en amont qui n'est pas fait.

Pour revenir au sujet d'aujourd'hui, je suis une habitante du quartier de Lafourguette. Si on met bout à bout les éléments que vous nous avez donnés et nos échanges, j'ai l'impression qu'on est dans une forme de fuite en avant sur la quantité de la collecte de déchets pour cette UVE et sur l'augmentation du territoire concerné. Parce qu'il me semble, cela n'est dit nulle part comme ça, que la présence du SMTD 65 et de TRIGONE c'est que vous avez un projet en augmentation de venir apporter vos déchets sur l'unité de valorisation du Mirail. Ça n'est jamais dit, mais ça me paraît une évidence.

J'ai aussi du mal à entendre. quand on dit on n'a pas de projet : c'est pas possible quand on est dans la phase de concertation officielle. Si, vous avez un projet, avec à la marge un certain nombre d'options. Je vois mal, avec tous les éléments que vous nous donnez, avec ce qui est dit aujourd'hui sur le territoire, que l'option de supprimer l'usine d'incinération du Mirail soit une véritable option. Ça paraît quand même un peu particulier quand je vous entends dire à propos de la discussion sur la chaleur que l'usine pourrait disparaître. Il me semble qu'il ne faut pas qu'on se raconte d'histoires. Moi, j'ai l'impression que le vrai projet, c'est une augmentation de la capacité de l'usine. C'est une augmentation de la capacité du territoire avec tout ce que vous nous avez dit sur la limite réglementaire. Mais les limites réglementaires, elles sont posées de telle manière qu'on a encore de la marge d'augmentation. Je n'ai pas refait des tableaux comparatifs, mais il me semble que dans les éléments que vous donnez dans le dossier préparatoire, la prévision d'augmentation de la quantité des déchets est nettement supérieure à la projection que vous faites de l'augmentation du nombre d'habitants. Donc quand je regarde la proportion d'augmentation du nombre d'habitants, dans vos schémas et vos tableaux, avec la projection pour les différents apporteurs, au sens large, à l'usine, l'augmentation de la quantité des déchets n'est pas proportionnelle à l'augmentation du nombre d'habitants. Donc ça veut dire qu'il y a une augmentation du nombre de déchets par habitant nettement supérieure. Je vois ce hiatus-là dans ce que vous nous donnez.

Dans notre débat d'aujourd'hui sur le territoire, ce serait peut-être bien que vous nous disiez clairement quel est votre projet par rapport à ça, parce que vous en avez un. La réunion d'aujourd'hui, ça veut dire que vous avez un projet d'augmentation du territoire et aussi des quantités. Enfin, la demande des habitants des différents quartiers les plus proches, c'est qu'on n'augmente pas les quantités traitées dans l'usine. C'est la première demande, Je ne vous fais pas découvrir quelque chose, Je vois que vous levez un peu les yeux au ciel. Mais bon, quand même, il faut qu'on vous le dise, on est dans une phase de concertation. C'est quand même normal de vous donner notre position par rapport à ça. Et on a l'impression que tous les éléments que vous nous donnez vont dans le sens inverse, c'est-à-dire qu'on augmente le territoire et la quantité. J'aimerais bien que vous nous précisiez votre projet et que vous ne fassiez pas semblant de nous consulter sur d'autres, qui n'auront aucune possibilité de se réaliser. »

Laurent GUYON (Decoset) : « Juste deux éléments par rapport à ce que vous évoquez. Vous avez raison. On est vraiment dans le cadre de la concertation préalable et donc très, très en amont de tout projet. L'idée est vraiment de mettre les choses les plus factuelles possibles sur la table, pour que chacun puisse se forger son avis et s'exprimer. Suite à cette concertation préalable, les garants vont faire un rapport en disant : voilà ce que nous on a observé, voilà ce qui a été dit. Nous, Decoset, on aura deux mois pour faire notre propre

rapport en disant : voilà ce qu'on a observé, voilà ce qui a été dit. Pour en tenir compte dans la prise de décision. Et une fois que la décision aura été prise, commencera une autre étape, avec aussi de la concertation tout au long et on y travaillera dans l'atelier numéro quatre. Dans cette deuxième étape, on affinera le projet et on le présentera dans une enquête publique, où il y aura aussi une expression. Aujourd'hui, il n'y a pas de projet. Il y a une concertation préalable où on va entendre les choses. Ça, c'est le premier point. Pour le deuxième point, dans les hypothèses inscrites dans le dossier de concertation, il y a effectivement une croissance de la population. Mais il y a surtout une décroissance de la production de déchets par habitant. Avec deux hypothèses : une première, dite de prévention, qui conduit à une baisse de 23 % sur la période de la production de déchets par habitant ; et une deuxième hypothèse, de prévention renforcée, avec une baisse de 27 %. Je voulais aussi apporter une précision sur le périmètre du projet. L'idée est vraiment d'entendre ce que la population a à dire, ce que les territoires riverains ont à dire aussi, pour pouvoir construire la décision. Et dans le dossier de concertation, il n'y a pas une augmentation de capacité qui est prévue. L'hypothèse qui est mentionnée, écrite noir sur blanc, c'est un maintien des capacités et je ne parle pas des capacités juridiques, à 330 000 tonnes par an. Je parle bien du maintien de la capacité technique, aujourd'hui de 280 000 tonnes, qu'il n'est pas envisagé d'accroître, malgré l'augmentation de la population, même si malgré les efforts de prévention, on rencontre une difficulté d'aller plus loin. »

Isabelle BARTHE (garante) : « J'apporte juste une précision par rapport au processus, Madame, parce qu'effectivement ce n'est pas évident à comprendre. Le cadre de la loi prévoit que quand un porteur de projet envisage un projet, il est obligé, selon le montant de l'investissement envisagé et la nature des impacts potentiels, de saisir la Commission nationale du débat public, la CNDP, qui dit : 'On va faire un débat ou on va faire une concertation et dans cette concertation, on envisage plusieurs scénarios'. Ça ne veut pas dire que le porteur de projet n'a pas un scénario préférentiel, il faut être un peu honnête là-dessus. Mais néanmoins dans la phase de concertation préalable, comme l'a dit M. GUYON, tout est sur la table et tout ce qui se dit, tout ce qui s'échange dans cette période de concertation va être consigné dans le bilan que nous allons rédiger, avec Renaud DUPUY. Ce bilan sera public. Il fera état de l'ensemble des arguments présentés et Decoset aura l'obligation de répondre et de motiver sa décision de poursuivre ou non le projet et de choisir tel ou tel scénario, au regard de ce qui aura été dit.

Ensuite, cette décision-là sera analysée par la Commission nationale du débat public qui dira si la réponse apportée répond bien ou ne répond pas bien à tous les arguments échangés pendant le temps de la concertation. Vous avez entendu madame JOUANNO, Présidente de la CNDP, dans le petit film présenté : dans 60 % des cas sur les gros projets, les porteurs de projets ont été amenés à modifier leur projet à l'issue de la concertation. Ce n'est pas une garantie que ça va se passer dans ce cas-là. Mais c'est l'idée quand même que le poids de ces concertations, le poids de la parole citoyenne pèse dans la décision. On est bien dans le cadre du Code de l'environnement qui garantit, dans la Charte constitutionnelle de l'environnement, le droit d'être informé mais aussi de participer à l'élaboration de la décision. Ce sont des étapes successives : celle-ci, la décision portée par Decoset de poursuivre ou non, qui doit être argumentée, et une phase de concertation ultérieure si le projet se poursuit. Il y a ensuite une phase d'enquête publique qui, à l'issue du bilan des commissaires enquêteurs, permettra au Préfet de prendre la décision d'autoriser ou non le projet. Il y a donc quand même beaucoup d'endroits et de moments où le public a la possibilité de s'exprimer, de se faire entendre. Néanmoins, je pense qu'effectivement, il faut que Decoset dise aussi quel est son référentiel aujourd'hui. C'est pourquoi le dossier de concertation est nourri de projections à la fois sur l'évolution du territoire en termes de démographie et de production de déchets, sur le territoire et les territoires adjacents ou pas, dans l'apport de matières à incinérer. Tous ces éléments pèsent sur la décision. Il n'y a pas aujourd'hui de décision arrêtée. Néanmoins, vous avez

raison de pointer du doigt une hypothèse qui peut être préférentielle et de demander des précisions là-dessus. »

L'animatrice donne la parole à M. Poujade, qui souhaite ajouter un point.

M. POUJADE (ORDECO) : *« Concernant l'augmentation des tonnages au plan régional, je rappelle qu'il n'est pas prévu d'augmentation de tonnages traités en unités de valorisation énergétique. A ma connaissance, il n'est pas non plus prévu de fermetures de fours. Après, on en déduit ce que l'on veut mais je ne vois pas comment réglementairement Decoset pourrait viser une augmentation de capacité, ce qui n'est pas le cas, »*

Intervention dans la salle : *« Juste une petite demande de précisions sur le référentiel utilisé. On voit des tonnages annuels, pour chacune des unités de Decoset. Mais on ne voit pas du tout un tonnage mensuel parce qu'il me semble que la chaleur n'est utilisée que l'hiver. Donc est-ce on continue à brûler les mêmes quantités de déchets dans l'unité du Mirail ou est-ce que ça part à Bessières pour un autre types de valorisation ? Je serais curieux de voir ces courbes de traitement par unité par mois. »*

L'animatrice précise que des éléments sur ce thème figurent à la page 47 du dossier et passe la parole à Karine Fragonas.

Karine FRAGONAS, directrice du service incinération de Decoset : *« Les courbes de traitement et d'incinération par unité par mois sont relativement stables, hormis lors des arrêts techniques, réalisés plutôt l'été que l'hiver, pour bénéficier de la chaleur l'hiver, quand on en a le plus besoin. Techniquement, l'hiver, évidemment, on produit de l'électricité, qui n'est donc pas très saisonnière. Cependant, l'été, il y a quand même toujours une fourniture minimale d'eau chaude sanitaire. On a également de plus en plus une production de froid : le reste de la vapeur créée en surplus en été est recompensée et réinjectée dans notre chaudière. On a cette idée de cogénération, c'est à dire à la fois une production d'électricité, qui est un besoin stable, et une production de chaleur pour un réseau de chaleur. »*

Intervention dans la salle : *« Bonsoir, j'ai une question par rapport aux déchets. Vous avez fait votre maximum en mettant en place le tri des biodéchets, l'extension des consignes de tri. Mais avez-vous essayé de mettre en place des mesures qui permettent de produire moins de déchets à la source par exemple ? Un des freins pour le zéro déchet, ça peut être le coût. Donc pourquoi ne pas essayer d'accompagner des personnes qui seraient prêtes à passer à ça en les aidant financièrement ? »*

Jean-Pierre SALERS (TRIGONE) : *« Nous, on ne l'a pas fait mais c'est une idée. Pourquoi pas, effectivement, avoir une aide financière pour les gens. C'est un peu ce qui se passe avec la redevance incitative puisque finalement, ceux qui produisent le moins de déchets payent le moins. Mais moi, je suis assez preneur de cette idée-là effectivement. »*

Philippe BAUBAY (SMTD 65) : *« La taxe incitative est une incitation financière. Nous avons évalué à partir de quand on diminuait le coût de la tonne quand on sortait moins la poubelle. Moi, je paye 50 à 60 euros de moins que si je la sortais comme la moyenne. Dans l'autre sens, si on sort trop souvent sa poubelle, on paye beaucoup plus cher. C'est vraiment une incitation. Au début, on avait des difficultés parce que les gens n'avaient pas trop bien compris. La communication là-dessus a été compliquée. Ils continuaient à sortir leurs poubelles une fois par semaine. Ils payaient une somme qui n'avait pas doublé, mais presque, parce qu'il y avait une part incitative. Donc oui, cette aide financière existe. »*

Intervention dans la salle : *« Tout à l'heure, je crois qu'il y a eu une assurance intéressante. C'était qu'on ne visait pas les 330 000 tonnes. On resterait vers les 280 000. Alors en filigrane, ça veut donc dire que vous avez quand même un projet. Parce que moi, dans ces*

cas-là, si on met tout sur la table, on réfléchit différemment. On fait par exemple comme à Ivry où ils font un nouvel incinérateur en divisant par deux sa capacité. Sachant que la capacité moyenne des incinérateurs, si je ne me trompe pas, en France, c'est 120 000 tonnes. Pourquoi on se dit : tiens, attention, on ne va pas dépasser 280 000 tonnes ? Si on se disait : tiens, si on ne faisait que 130 000 tonnes ? Je n'ai pas entendu ça jusqu'à présent. Alors je souhaitais le dire. Parce que effectivement, peut être que ça veut dire de se recentrer sur Decoset. Désolé Messieurs, mais ça veut dire qu'il faut réfléchir différemment. Et peut-être qu'on n'est pas obligé d'avoir un incinérateur de 300 000 tonnes comme on a, mais d'en faire un ou deux qui font 120 000. Lorsqu'on a étendu le réseau de chaleur, on avait la place de faire un incinérateur à Montaudran. J'en avais parlé. J'avais dit tiens, plutôt que de faire 40 kilomètres de tuyaux de 80 centimètres de diamètre, si on faisait un incinérateur à Montaudran. On m'a répondu : 'Ah oui, mais c'est trop cher.' C'est surtout que c'est pratique parce que c'est ailleurs, c'est chez nous. Donc tant que c'est chez nous, ça ne gêne personne, sauf les gens qui habitent autour. Donc si effectivement, pour que les choses avancent, il va falloir qu'on fasse des ZAD, des zones à défendre, chez nous aussi, on va pouvoir le faire. »

Laurent GUYON (Decoset) : « Pour répondre à ce que Madame BARTHE disait, je reviens à ce qu'il y a dans le dossier de concertation sur la troisième solution qui est de dire on abandonne et on arrête. Quand on met bout à bout les inconvénients que cela générerait. Il est clair, il ne faut pas se cacher derrière notre petit doigt, que ce n'est pas la solution qu'on préconise, ni qu'on envisage sérieusement. On ne serait pas en capacité d'envoyer nos tonnages ailleurs, parce que personne ne nous les accepterait en incinération. Les capacités d'enfouissement, on en a parlé tout à l'heure, elles n'existeraient pas. Donc clairement, on serait tous collectivement dans une grande difficulté si on devait arrêter l'usine de valorisation énergétique.

Ensuite, à la fois sur la rénovation ou la reconstruction, les choses sont vraiment ouvertes, de même que sur le dimensionnement. On va se nourrir de tout ce qui été dit dans la concertation. Pour l'instant, il nous semble, et on l'a écrit comme ça, réaliste et raisonnable de rester sur un même volume, pour ne pas prendre le risque d'avoir une seule tonne qu'on ne saurait pas traiter chez nous. Parce que, faire le pari d'avoir une installation avec une capacité réduite, c'est prendre le risque d'avoir une tonne sur les bras et de ne pas savoir qu'en faire. Mais il faut qu'on vous écoute, qu'on tienne compte de tous vos avis pour dimensionner convenablement l'UVE.

Sur L'UVE d'Ivry, ils ont fait ce pari-là d'abaisser drastiquement leur capacité d'incinération et aujourd'hui, ils ont 100 000 tonnes sur les bras, ils ne savent pas quoi en faire, ils cherchent à les exporter. Ils sont aussi en train de chercher des solutions en interne pour recréer des équipements qui vont leur coûter plus cher que s'ils avaient dimensionné convenablement dès le départ leur outil. Donc ne prenons pas le risque de prendre des dimensionnements trop limités. »

Intervention dans la salle : « Le sujet d'aujourd'hui, c'est le territoire. On a pour ainsi dire pas du tout abordé que cette usine sur le territoire. Qu'est ce qui est possible sur le territoire? Chaque fois, c'est sur place. Les seules choses que j'ai entendues c'est : 'Ce n'est pas possible ailleurs'. Mais je crois que ce n'est pas un travail de réflexion, ça de dire c'est pas possible ailleurs. De tous les projets qui sont posés, c'est la reconstruction sur place dont on parle, je n'entends que ça. Est-ce que c'est une question qui concerne le territoire ? Je ne sais pas où il est le territoire. »

Bernard MELLAC (Decoset) : « Alors encore une fois, le projet n'est pas défini. Si on choisit la solution de reconstruction, il y aura effectivement une recherche du site adéquat pour accueillir une nouvelle installation. Si on est dans une rénovation, on reste sur place. On ne va pas rénover ailleurs.

Dans le cas d'une reconstruction, il y aura forcément une réflexion. Et il y en a déjà eu une. On a déjà identifié un certain nombre de sites sur lesquels on a appliqué des contraintes pour voir ce qu'il en ressortait. De toute façon, cette démarche de comparaison avec un autre site sera réalisée et est obligatoire. Elle fait partie du dossier d'autorisation d'exploiter qu'on aura à déposer et où on doit comparer ce site à d'autres. Mais encore une fois, on parle du site parce que si c'est le site de Lafourquette, ou un autre site ailleurs, on aura les mêmes problématiques et on devra y réfléchir de la même manière. Cette concertation a pour but effectivement d'entendre les riverains, vous ou d'autres, et leurs attentes par rapport à ce type de projet. L'Atelier 4 travaillera énormément là-dessus. »

TEMPS 7 - CONCLUSION

L'animatrice rappelle que toutes les questions pourront être posées sur le site. Elle conclut en présentant les prochaines rencontres de la concertation. Le prochain débat mobile est le lendemain, sur le marché de Ramonville. La prochaine réunion thématique se tiendra le lundi 10 octobre.

LES RENCONTRES DE LA CONCERTATION			
<p>> RÉUNION D'OUVERTURE Mardi 20 septembre 18h30-20h30 Salle du Sénéchal TOULOUSE</p>	<p>> DÉBAT MOBILE #4 [reporté] Mardi 4 octobre 10h00-12h00 Marché de la Faourette TOULOUSE</p>	<p>> DÉBAT MOBILE #6 Mardi 18 octobre 14h00-16h00 Centre social Reynerie TOULOUSE</p>	<p>> DÉBAT MOBILE #10 Samedi 29 octobre 10h00-12h00 Marché de Cugnaux CUGNAUX</p>
<p>> DÉBAT MOBILE #1 Mercredi 23 septembre 10h00-12h00 Médiathèque des Pradettes TOULOUSE</p>	<p>> RÉUNION THÉMATIQUE #2 Territoire du projet Mardi 4 octobre 18h30-20h30 Salle Pierre Satgé MURET</p>	<p>> DÉBAT MOBILE #7 Mercredi 19 octobre 10h00-12h00 Marché de Balma BALMA</p>	<p>> ATELIER #3 - Réseau de chaleur, projet et impact Mercredi 2 novembre 17h30-20h00 Maison de la Citoyenneté Ouest TOULOUSE</p>
<p>> DÉBAT MOBILE #2 [reporté] Vendredi 23 septembre 10h00-12h00 Marché du Capitole TOULOUSE</p>	<p>> DÉBAT MOBILE #5 Mercredi 5 octobre 10h00-12h00 Marché de Ramonville RAMONVILLE-SAINT-AGNE</p>	<p>> DÉBAT MOBILE #8 Jeudi 20 octobre 10h00-12h00 Marché de Colomiers COLOMIERS</p>	<p>> DÉBAT MOBILE #11 Mardi 8 novembre 10h00-12h00 Marché de Castanet CASTANET TOLOSAN</p>
<p>> RÉUNION THÉMATIQUE #1 Prévention, recyclage et valorisation organique Mercredi 28 septembre 18h30-20h30 Salle San Subra TOULOUSE</p>	<p>> RÉUNION THÉMATIQUE #3 Économie Circulaire et Innovations Lundi 10 octobre 18h30-20h30 Centre innovation B-612 TOULOUSE</p>	<p>> DÉBAT MOBILE #9 Mercredi 26 octobre 08h00-10h00 Université Toulouse II TOULOUSE</p>	<p>> ATELIER #4 - Association des habitants à la suite du projet Mercredi 9 novembre 17h30-19h30 ETHICS Village BLAGNAC</p>
<p>> DÉBAT MOBILE #3 Samedi 1^{er} octobre 10h00-12h00 Marché de Muret MURET</p>	<p>> ATELIER #1 - Qualité de l'air, environnement et suivi de l'installation Lundi 17 octobre 17h30-19h30 Salle Lafourquette TOULOUSE</p>	<p>> ATELIER #2 - Production de déchets : comment agir localement ? Mercredi 26 octobre 17h30-19h30 Centre de congrès Diagona LABÈGE</p>	<p>> RÉUNION DE SYNTHÈSE Lundi 21 novembre 18h30-20h30 Salle Lafourquette TOULOUSE</p>

Elle donne la parole au président de Decoset pour un mot de conclusion.

Vincent TERRAIL-NOVES : « Je vous remercie d'abord pour votre participation et vos interventions très intéressantes qui montrent bien, Madame la garante, qu'on est au cœur du débat et au cœur de la concertation. Je remercie aussi mes collègues des départements du Gers et des Hautes-Pyrénées qui sont venus, ainsi que l'ORDECO, pour apporter leur vision.

Il est évident que la question qui nous est posée, c'est de prévoir l'avenir, de nous projeter. Et sachant qu'au Mirail, nous avons d'autres collectivités qui viennent, il était important aussi de les entendre, de voir que les solutions et les exutoires possibles sur l'avenir sont très contraints. On devait aussi ne pas dire demain on va décider nous-mêmes, dans notre coin du calibrage d'un incinérateur potentiel, sans se préoccuper de celles et ceux qui viennent aujourd'hui. D'abord, parce que si on avait été dans leur cas, on n'aurait pas aimé le lendemain se retrouver sans solution. Et ensuite, je crois que dans le cadre des relations qu'on a avec les différentes intercommunalités dans la région et nos partenariats dans un tas de domaines de coopération, c'était aussi très utile de les entendre. C'était aussi utile

pour eux, sans doute, qu'ils voient les contraintes que nous avons, que nous entendons de la part de riverains d'associations de l'environnement. Je crois que ce débat nous aura nourris mutuellement et qu'il nous permettra, les uns et les autres, de prévoir l'avenir dans les meilleures conditions possibles. Merci à vous toutes et tous pour votre participation et à la prochaine. Il y a notamment un atelier numéro 2 sur la production des déchets, comment agir localement sur cette production. C'est naturellement très intéressant aussi. Donc continuons à être assidus à ces ateliers de concertation. Merci. »

La réunion se termine à 21h.